



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/12
6 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 JANVIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan le 31 décembre 1996 (S/1997/2) et d'apporter les éclaircissements suivants.

Dans sa lettre, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies profère, une fois encore, une accusation sans fondement lorsqu'il déclare que "le 29 décembre 1996, un hélicoptère de l'armée soudanaise effectuait une patrouille de routine à proximité de la ville de Hamashkoreb à la frontière soudano-érythréenne, lorsque des soldats érythréens se trouvant sur leur territoire l'ont abattu au moyen d'un missile antiaérien (SAM-7)".

Cette accusation portée à l'encontre de mon gouvernement par le représentant du Front national islamique est dénuée de tout fondement et fabriquée de toutes pièces. Elle s'inscrit dans le cadre de la campagne de désinformation et de mensonges délibérés que le régime de Khartoum a engagée depuis longtemps en vue de donner une idée fautive de la réalité politique au Soudan et d'égarer l'opinion publique en accusant autrui.

La ville d'Hamashkoreb, où un hélicoptère aurait été abattu, est située en territoire soudanais à plus de 60 kilomètres de la frontière érythréenne, et il aurait été techniquement et matériellement impossible à un missile antiaérien SAM-7 lancé à partir de l'Érythrée d'atteindre et d'abattre ledit hélicoptère.

Une fois encore, mon gouvernement nie toute ingérence dans les affaires intérieures du Soudan et rejette formellement les allégations du régime de Khartoum selon lesquelles l'Érythrée aurait abattu un hélicoptère soudanais.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Amdemicael KAHSI
